

OBJET : Versement d'une subvention dans le cadre de la participation à l'organisation de Viva Cité d'une association étudiante de solidarité internationale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation d'une association à l'organisation et au bon déroulement auprès des publics et des artistes présents lors du festival Viva Cité 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer la subvention suivante :

- Association Med International 76 250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire
Conseiller départemental

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°85

OBJET : Versement d'une subvention dans le cadre de la participation à l'organisation de Viva Cité d'une association étudiante de solidarité internationale.

La présence de bénévoles est un élément important pour l'organisation et la mise en œuvre du festival Viva Cité. Les bénévoles, accompagnés par les équipes organisatrices du festival, s'impliquent dans de nombreuses missions principalement d'accueil et orientation du public, mais également d'accueil des artistes et des spectacles.

Pour renforcer l'équipe de bénévoles sur l'édition 2024 du festival, plusieurs associations étudiantes ont été sollicitées. L'association Med International, association d'étudiants de l'Université de médecine de Rouen, a répondu à l'appel.

Afin de valoriser l'engagement des étudiants de Med International lors du festival, et afin de soutenir leur projet de solidarité internationale développé avec le Togo, il est proposé l'attribution d'une subvention de 250 € à l'association Med International.